



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 327 Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

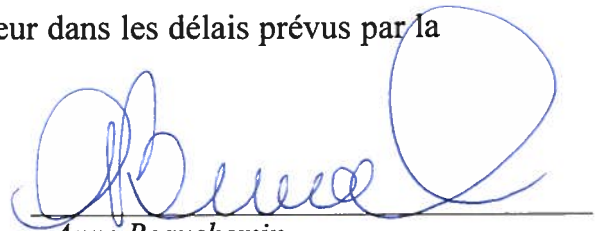
AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 327, intitulé : « Règlement n° 327 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.



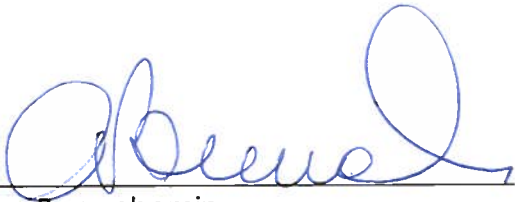
Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis public publié le 6 avril 2022.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 6 avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 avril 2022

Signé par : 
Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière